

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2021

\*\*\*\*

### I. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2021 :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2021.

\*\*\*\*

### II. Finances :

#### 2.1. Autorisation de procéder aux dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2022 :

Afin de permettre de payer les factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 (fin mars) le Conseil municipal autorise Madame le Maire à payer celles-ci au cours du premier trimestre dans la limite d'un plafond de 300 000 euros.

\*\*\*\*

#### 2.2. Décision modificative budgétaire n°2 :

Madame le Maire informe que des ajustements comptables sont nécessaires afin de créditer des lignes budgétaires déficitaires. Le Conseil municipal approuve la décision modificative ci-dessous :

DÉSIGNATION	Fonctionnement (en €)	
	Dépenses	Recettes
61521 : Entretien de terrains	- 15 000,00 €	
6541 : Créances admises en non-valeur	- 5 000,00 €	
615228 : Autres bâtiments	- 400,00 €	
60633 : Fournitures de voiries	- 1 000,00 €	
6067 : Fournitures scolaires	1 000,00 €	
60632 : Fournitures entretien	3 500,00 €	
6064 : Fournitures administratives	2 000,00 €	
6135 : Locations mobilières	800,00 €	
6556 : Maintenance	3 000,00 €	
6231 : Annonces et insertion	3 000,00 €	
64111 : Rémunération personnel titulaire	8 000,00 €	
6611 : Intérêts emprunt	100,00 €	
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>0 €</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>0 €</b>	

DÉSIGNATION	Investissement (en €)	
	Dépenses	Recettes
2031 : Frais d'études	10 000,00 €	
21311 : Travaux hôtel de ville	- 10 000,00 €	
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>0 €</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0 €</b>	

\*\*\*\*

### **2.3. Convention de mutualisation du système informatique géographique de Grand Paris Seine Ouest :**

L'Etablissement public territoriale Grand Paris Seine Ouest dispose d'un service informatique de géographie, dit « SIG ». Ce service détient une compétence particulière lui permettant de transcrire dans des cartes numériques n'importe quel type de donnée. Grand Paris Seine Ouest a proposé de mutualiser cet outil avec l'ensemble des huit communes du territoire.

La commune de Marnes-la-Coquette ne possède pas ce type d'expertise mais a besoin d'une base de données informatiques (notamment du fait de la gestion des plans du cadastre mais également en raison de l'instruction dématérialisée des autorisations d'urbanisme par Ville d'Avray à compter de janvier 2022).

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention de mutualisation du système informatique géographique de Grand Paris Seine Ouest pour un coût annuel estimé à 3 000 €.

\*\*\*\*

### **2.4. Autorisation de signer le marché de transport scolaire :**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le marché de transport scolaire prend fin le 31 décembre 2021. Une consultation a été élançée en vue de son renouvellement. Deux sociétés ont répondu. Le marché a été reconduit avec la société SAVAC, en retenant la solution technique du véhicule au gaz naturel de ville dans un souci de protection de l'environnement. Le montant du marché annuel pour le transport régulier s'élève à 59 760 euros HT.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le marché de transport scolaire avec la SAVAC.

\*\*\*\*

### **2.5. Avance sur subvention à la Caisse des Ecoles :**

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à verser une avance de 20 000 € sur le budget de la caisse des écoles au titre de la subvention de l'exercice 2022.

\*\*\*\*

## **2.6. Demande de subvention auprès de la Métropole Grand Paris pour des travaux d'isolation à l'école de la Marche :**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un diagnostic thermique de l'école la Marche a été réalisé au cours du premier trimestre 2021. Celui-ci propose des pistes d'amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment. La commune a déjà obtenu une DETR sur ce projet au titre de 2021 mais elle va solliciter la Métropole Grand Paris en vue d'un soutien financier complémentaire.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention à la Métropole Grand Paris en vue d'une participation financière aux travaux de rénovation énergétique de l'école La Marche.

\*\*\*\*

## **2.7. Attribution d'une subvention au titre de la Bourse Initiative Jeune :**

Madame le Maire rappelle que le Conseil municipal approuve régulièrement l'attribution de la Bourse Initiative Jeunes.

Madame SAGEAT, éducatrice spécialisée au sein de l'ESAT et du foyer de vie de la Gentilhommière a saisi la commune d'une demande d'aide pour financer un atelier de prévention et de sécurité routière visant à responsabiliser les personnes lors des déplacements en ville, construire un chemin de signalisation menant au Foyer et à l'Esat et préparer les personnes en situation de handicap à passer le code de la route, puis dans le futur, le permis de conduire.

Il est nécessaire d'avoir un interprète en langue des signes pour les personnes atteintes de surdité.

Le Conseil municipal approuve l'attribution d'une bourse initiative jeunes d'un montant de 500 euros à Madame SAGEAT.

\*\*\*\*

## **2.8. Renouvellement de la convention avec la crèche de Vaucresson :**

Madame le Maire indique que depuis l'année dernière ce n'est plus le CCAS mais la commune qui passe la convention avec Vaucresson en vue de la participation financière à la mise à disposition de berceaux pour les Marnois. La convention est annuelle.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à renouveler la convention de réservation de berceaux de Vaucresson et prend acte de la revalorisation de 2% de la participation, portant les montants à 23 euros le forfait journalier et 12,55 euros le forfait demi-journée.

\*\*\*\*

### **III. Gestion du personnel :**

#### **3.1. Autorisation de signer le contrat groupé d'assurance statutaire attribué par le CIG Petite Couronne :**

La commune de Marnes-la-Coquette a adhéré au groupement de commandes organisé par le centre de gestion en vue de passer un contrat d'assurance statutaire qui couvre les agents (contractuels et titulaires) de la commune. Le contrat a été attribué à la société Sofcap Dexia, pour une durée de 4 ans.



Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le contrat de groupe d'assurance statutaire avec la société Sofcap Dexia.

\*\*\*\*

### **3.2. Convention avec l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest pour la remise à disposition du service technique auprès de la ville pour 1/3 de temps :**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que les trois agents techniques présents sur la ville dépendent de Grand Paris Seine Ouest concernant leur gestion administrative. Ils sont mis à disposition de la commune pour un tiers de leur temps afin d'exercer les tâches dans les domaines non transférés à GPSO (entretien des bâtiments, sorties d'école, entretien espaces verts nous transférés etc...).

Cette mise à disposition s'organise autour d'une convention d'une durée de deux ans. La précédente convention expire au 31 décembre 2021. Il convient de la renouveler pour une durée de deux ans.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition du personnel technique de GPSO auprès de la commune pour un tiers de son temps.

\*\*\*\*

### **3.3. Mise à jour du tableau des effectifs :**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la démission d'un agent administratif embauché auprès de la Directrice du groupe scolaire Chevalier-la Marche a entraîné une requalification du poste, avec une réduction du nombre d'heures hebdomadaire (20 heures au lieu de 30 heures) pour l'agent qui lui a succédé.

Le tableau des effectifs doit être adapté en conséquence.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des effectifs.

\*\*\*\*

## **IV. Questions diverses :**

En préambule Madame le maire informe le conseil municipal que la Fête des Lumières initialement prévue le Samedi 11 décembre est reportée en raison du contexte sanitaire.

Madame le Maire donne lecture d'une lettre de Valentine BOUVET qui évoque les actions menées dans le cadre de sa délégation (constitution d'un livret historique, discussions avec Covage pour accélérer le déploiement de la fibre optique, site internet, compte Instagram, Newsletter). Elle insiste sur le souhait de Madame BOUVET de voir l'ensemble du conseil municipal s'abonner à la Newsletter.

Elle présente la lettre et le questionnaire diffusés par GPSO concernant le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. La distribution a été faite le 6 décembre sur la commune. Le questionnaire est anonyme et invite les Marnois à se prononcer sur leur souhait en matière d'urbanisme, d'environnement, de logement.

Monsieur FELTESSE présente la réalisation des travaux de l'école Maurice Chevalier. Les principales opérations ont été achevées pendant les vacances de la Toussaint. Il ne reste à poser que quelques éléments manquants de revêtement thermique, ce que l'entreprise s'est engagée à faire d'ici la fin du mois de février 2022.

Concernant les affaires scolaires il souligne la qualité des projets menés par le personnel enseignant. Il informe le Conseil que le virus du covid 19 circule dans le groupe scolaire. Un des enseignants a été touché par la maladie et a été remplacé par un agent contractuel le temps de son arrêt maladie.

Il rappelle que les travaux de réalisation de la piste piétons/vélos rue Yves Cariou sont prévus pour l'été 2022. Le planning relatif aux opérations préalables (déplacement du mur d'un riverain, remplacement de la canalisation d'eau potable, de l'éclairage public) est serré. A ce jour, il est respecté.

Par ailleurs les pourparlers se poursuivent avec les services du Département concernant le tracé de la piste cyclable sur le boulevard Poincaré. C'est le principe d'une piste à double sens côté Marnes-la-Coquette le long du Parc de saint Cloud jusqu'à la gare qui a été retenu. Les travaux sont prévus en 2023. Le tronçon de la piste sur le boulevard de la République fait encore l'objet de discussions en raison de l'impossibilité technique de le poursuivre entre la rue de Cazes et la rue Yves Cariou.

Monsieur FELTESSE poursuit en présentant le remplacement des candélabres par le Département sur la rue Yves Cariou. Celui-ci s'accompagnera de la rénovation de la signalisation lumineuse tricolore au carrefour avec la rue Schlumberger. Il précise que la commune a contacté les services compétents de la sécurité publique afin de pouvoir poser un radar de feu sur ce carrefour.

Il conclut en évoquant la question du transit des poids lourds dans le bourg et informe le conseil que des discussions sont entamées avec Ville d'Avray pour trouver une solution permettant le détournement des véhicules de plus de 3,5 tonnes. Une prochaine réunion associera Grand Paris Seine Ouest et la commune de Versailles à la recherche d'une solution.

Madame de MENDONÇA observe que la circulation boulevard de la République est dangereuse, notamment du fait du développement de l'usage de la trottinette. Monsieur PERRIER souligne la vitesse excessive des véhicules sur cet axe limité à 50 km/heure et souhaite que des contrôles radar soient réalisés plus fréquemment.

Madame le Maire insiste sur l'urgence d'installer un radar au carrefour Cariou/Schlumberger du fait de la proximité immédiate de l'école Maurice Chevalier et des deux établissements accueillant des handicapés. Elle ajoute que la traversée piétonne sur le carrefour du Fer Rouge est également très périlleuse devant Monceau fleurs.

Monsieur D'ALLEMAGNE propose d'installer un dispositif de signalisation vocale avec un message parlé pour accompagner le message du feu tricolore. Madame le Maire répond que ce type de dispositif n'est pas toujours supporté par les riverains qui se plaignent de la nuisance sonore.

Madame de MENDONÇA évoque la collaboration avec l'épicerie solidaire « Le relais sévrien », qui a pu bénéficier de l'action de Madame MELLET-CANOT lors des journées de collecte de la banque alimentaire. Elle rappelle l'action concertée des communes de Marnes-la-Coquette, Sèvres et Ville d'Avray en vue d'obtenir le concours d'une assistante sociale dédiée qui tiendrait une permanence de proximité. Elle se félicite du succès de la matinée consacrée aux cours d'auto-défense dans le cadre de la journée des violences faites aux femmes et qui a réuni quinze participants à la Maison des Hirondelles. Elle relate enfin la visite de l'ESAT, au cours du mois d'octobre, par Monsieur le Député.

Madame MELLET-CANOT indique que le goûter des Aînés est maintenu et prend acte du report de la Fête des Lumières.

Monsieur D'ALLEMAGNE décrit le bilan du nettoyage de la forêt aux abords de l'autoroute A13 : ce sont près de 100 kilos de déchets divers qui ont été collectés. Il rappelle par ailleurs la dématérialisation du guichet de dépôt des autorisations d'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Madame AMSELLEM présente les principes de dématérialisation des actes d'état civil à travers l'application COMEDEC qui sera mise en place à la mairie au cours du mois de mars 2022. Cette procédure présente plusieurs avantages et permet notamment de se prémunir contre le risque d'utilisation frauduleuse des actes d'Etat civil sous format papier.

Monsieur BAÏSTROCCHI aborde la demande adressée par la Sevesc à la copropriété de l'allée Eugénie consistant à vérifier la qualité de l'écoulement des eaux pluviales de la résidence dans l'étang de la Marche. Madame le Maire prolonge la discussion en abordant le problème de l'étang bordant la rue Yves Cariou dont le niveau est anormalement bas et souligne la nécessité d'aviser le Département de ce dysfonctionnement.

Monsieur HEIDELBERGER annonce que le prix du quota de l'émission du CO2 atteint dorénavant 90 euros. Cette augmentation est une bonne nouvelle dans le contexte de défense d'un environnement durable.

#### Décisions :

2021-175 : La commune a passé commande à la société BBV Imprimerie du bulletin municipal pour un montant de 1830 € TTC,

2021-183 : La commune a passé commande d'enveloppes et pochettes à la société CIP-IDJ pour un montant de 1393,20 € TTC,

2021-184 : La commune a passé commande de travaux d'enfouissement du réseau à la société NUMERICABLE pour un montant de 1127,83 € TTC,

2021-204 : La commune a signé un contrat de service monétique avec la société SYNALCOM pour un montant de 718,80 € TTC,

2021-206 : La commune a passé commande de l'application état civil dématérialisé Comedec avec la société BERGER-LEVRAULT pour un montant de 1359,60 € TTC,

2021-207 : La commune a attribué le marché de maîtrise d'œuvre de démolition et de reconstruction du mur d'enceinte 6 rue Yves Cariou à Monsieur Rémi CHEVALIER, architecte, pour un montant de 12348 € TTC,

2021-208 : La commune a passé commande du tir du feu d'artifices à la société AS PRODUCTION pour un montant de 3432 € TTC.

\*\*\*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 00.**



**Le Maire,  
Vice-Président de Grand Paris Seine Ouest,  
Christiane BARODY-WEISS**